

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

I. Prix et conditions de la prestation principale

1) Les conditions de délivrance de la prestation

i) Restrictions liées à l'âge et à la durée de détention du permis de conduire

L'âge minimum en France pour louer un véhicule est 18 ans. Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité : depuis 1 an minimum pour les catégories ECOMONY et COMPACT ; depuis 3 ans minimum pour les catégories INTERMEDIATE et STANDARD ; depuis 5 ans minimum pour les catégories FULLSIZE, PREMIUM, LUXURY et VANS AMENAGES.

Une « assurance complémentaire jeune conducteur » est facturée pour les conducteurs de 25 ans ou moins ainsi que pour les conducteurs de plus de 26 ans ayant leur permis de conduire depuis moins de 3 ans révolus : elle s'élève à 9€ TTC par jour de location, avec un maximum de 180€ par contrat de location.

ii) Documents à présenter au moment de la délivrance du véhicule

A la prise du véhicule, le conducteur devra présenter au collaborateur RENTSCAPE ou à toute personne habilitée à la remise des clés : une pièce d'identité en cours de validité, un permis de conduire en cours de validité, une carte de bancaire ou carte de crédit internationalement reconnue (VISA, MASTERCARD) en cours de validité (elle doit expirer au plus tôt 2 mois après la fin prévue du contrat) obligatoirement au nom du conducteur.

La carte AMERICAN EXPRESS est acceptée comme moyen de paiement mais ne peut servir aux préautorisations bancaires ou aux cautions. Ainsi il faut impérativement que le locataire se présente en agence avec une carte VISA ou MASTERCARD en complément de sa carte AMERICAN EXPRESS. Les cartes à débit différés ne sont pas acceptées.

Tout permis délivré par un pays appartenant à l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen est accepté s'il est en cours de validité.

Pour pouvoir conduire en France avec un permis non européen : il doit être valide et être rédigé en français ou accompagné d'une traduction officielle en français ou d'un permis international.

Perte ou oubli ? Si un conducteur ne peut produire un permis de conduire valide et complet il ne pourra pas conduire le véhicule.

iii) Comportements inappropriés

RENTSCAPE se réserve le droit de refuser de louer un véhicule si un collaborateur a des raisons de penser qu'un ou plusieurs des conducteurs est sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou si le conducteur ou toute personne accompagnante adopte une attitude menaçante ou offensante à l'égard de l'un de nos collaborateurs.

iv) Délivrance du véhicule

Le véhicule est réputé mis à la disposition du client en parfait état de marche. Le contrat de location remis au client lors de la remise du véhicule comprend un état des lieux recensant les éventuels défauts apparents ainsi que le kilométrage et le niveau de carburant. Tout désaccord concernant l'état du véhicule, le kilométrage ou le niveau de carburant doit être signalé à l'un des agents RENTSCAPE ou toute personne habilitée à la remise des clés avant le départ et être rectifié sur le contrat de location, faute de quoi aucune réclamation ne sera acceptée. En toute hypothèse, le contrat de location signé fera foi en cas de contentieux.

2) Les modalités de calcul du prix de la prestation principale

i) Déterminants du prix de la prestation principale

Les tarifs des locations dépendent de plusieurs paramètres, et principalement des dates de départ et de retour, de l'agence de départ et de retour, de la durée de la location et de la catégorie du véhicule loué. En cas de modification le tarif ne peut être garanti.

Les tarifs prépayés sur le site internet font l'objet d'une remise significative par rapport au prix public en agence. En contrepartie ces réservations ne sont pas annulables en dehors de la souscription de l'assurance modification / annulation proposée sur le site internet.

Les prix publics sont disponibles sur demande dans toutes les agences RENTSCAPE. Nos agents pourront répondre à toute question relative à la tarification.

ii) Inclusions dans le prix de la prestation principale

Les tarifs de location comprennent :

- L'assurance responsabilité civile aux tiers
- L'assistance technique au véhicule 24h/24 en France métropolitaine (dépannage, remorquage et/ou fourniture d'un véhicule de remplacement) en cas d'immobilisation suite à une panne, un accident ou un incendie

L'assurance en responsabilité civile couvre les dommages corporels ou matériels subis par des tiers ainsi que les dommages causés aux passagers du véhicule.

L'assurance responsabilité civile aux tiers **ne couvre pas** les dommages corporels subis par le conducteur du véhicule (en cas d'accident notamment), les dommages causés au véhicule, les dommages causés aux marchandises, objets et animaux transportés dans le véhicule.

iii) Exclusions du prix de la prestation principale

Les tarifs de location ne comprennent pas :

- Les assurances supplémentaires et compléments de protection optionnels
- L'assistance en cas d'immobilisation consécutive à la perte des clés du véhicule, la fermeture du véhicule avec les clés à l'intérieur, la batterie déchargée, l'erreur de carburant, et/ou à la crevaison des pneumatiques.
- L'assistance en cas de sortie du territoire de France métropolitaine
- Les coûts de carburant
- Le coût des kilomètres parcourus au-delà du forfait spécifié sur le contrat

Tout ce qui n'est pas expressément inclus dans le tarif de location fait l'objet d'une facturation distincte, notamment :

- Les coûts liés aux dommages causés au Véhicule et aux équipements supplémentaires, ainsi que les coûts liés aux interventions devant être réalisées sur le Véhicule
- La perte ou le vol du véhicule, des clés du véhicule, des papiers du véhicule et/ou des équipements supplémentaires

3) Les modalités de facturation du carburant

Lors de la restitution du véhicule, le niveau de carburant doit être identique au niveau indiqué au moment du départ dans le contrat de location. C'est pourquoi il est particulièrement important de signaler tout désaccord avant le départ au moment de la prise du véhicule.

En cas d'écart le plein sera refacturé au prix public affiché en agence à la date de prise du véhicule et une indemnité additionnelle dite « indemnité carburant » de 25,00€ TTC sera appliquée.

4) Préautorisation bancaire

Le dépôt de garantie est destiné à couvrir les dommages qui peuvent survenir en cours de location et les éventuels compléments de facturation.

Il appartient au client de s'assurer de la disponibilité des fonds pour le jour de la location.

i) Moyens acceptés

En agence une préautorisation bancaire dont le montant dépend du montant de la franchise sera effectuée sur la carte bancaire VISA ou MASTER présentée lors de la prise du véhicule. Les cartes à débit différé ne sont pas acceptées. Les chèques et les espèces ne sont pas acceptées. La carte AMERICAN EXPRESS n'est pas acceptée.

Il appartient au client de s'assurer que le montant de la pré-autorisation sera acceptée le jour du départ .

ii) Montant

En l'absence d'assurance optionnelle collision (CDW) / vol (TP), le montant de la préautorisation bancaire s'élève selon les catégories à :

2400€ pour les catégories ECONOMY et COMPACT

3600€ pour les catégories INTERMEDIATE et STANDARD

5200€ pour les catégories FULLSIZE, PREMIUM, LUXURY et VANS AMENAGES

Lorsque des assurances optionnelles sont souscrites la caution est abaissée au montant de la franchise (voir II.3.i) avec un minimum de 200€.

Une assurance spécifique, dite assurance solvabilité peut être souscrite pour réduire le montant du dépôt de garantie. Cette assurance est sans impact sur le montant de la franchise.

	Assurance Solvabilité		Dépôt de garantie
	€ TTC / jour	Max	
MINI	3 €	45 €	200 €
ECO	4 €	60 €	200 €
COMPACT	5 €	75 €	200 €
INTERMEDIATE	7 €	90 €	200 €
STANDARD	7 €	90 €	200 €
FULLSIZE	15 €	150 €	1 000 €
PREMIUM	15 €	150 €	1 000 €
LUXURY	15 €	150 €	1 500 €
VANS AMENAGES	15 €	150 €	1 000 €

iii) Restitution

La pré-autorisation sera utilisée pour couvrir les dépenses imputables (régularisation du carburant, des jours additionnels, des kilomètres au-delà du forfait, des dégâts causés au véhicules, des frais administratifs en cas de contravention) : en acceptant les présentes conditions générales de location, le locataire accepte que le collaborateur de RENTSCAPE débite les dépenses imputables sur son compte bancaire.

En contrepartie RENTSCAPE communiquera dans un délai de 48h après le débit au locataire une facture pour justifier des montants imputés. Le justificatif sera envoyé par voie de courrier électronique. Si le locataire a remis une adresse de courrier électronique erronée au moment de la prise du véhicule il lui appartiendra de solliciter sa facture auprès de l'agence de départ RENTSCAPE.

La pré-autorisation bancaire sera clôturée dans un délai maximum de 28 jours après la restitution du véhicule.

5) Acomptes, prépaiements, annulation

i) Annulation

- Toute réservation non prépayée est annulable jusqu'à 48h avant le départ, avec retenue des acomptes déjà versés.
- Passé ce délai, des frais administratifs d'annulation ("No Show Fees") sont susceptibles d'être facturés.
- Il est précisé que RENTSCAPE s'engage à conserver le véhicule réservé pendant 90 minutes à compter de la date et heure de réservation prévisionnelle ; passé ce délai RENTSCAPE ne peut garantir la conservation du véhicule. La réservation sera traitée comme un NO-SHOW et aucun remboursement ne saurait avoir lieu.

ii) Prépaiement

- Dans certains cas (par exemple réservation sur internet) un tarif avantageux pourra être octroyé en cas de prépaiement de tout ou partie de la réservation.
- Les réservations prépayées ne sont pas annulables. Une assurance optionnelle « annulation / modification » peut être souscrite.

iii) Acompte

- Un acompte peut être demandé pour garantir la réservation.
- Cet acompte n'est pas remboursable, y compris en cas d'annulation.

6) Dépassement de la date de retour ou du forfait kilométrique

i) Prolongation de contrat

Tout contrat de location a une durée déterminée. S'il a la volonté de prolonger le contrat au-delà de la date initialement prévue de retour, le Client doit en informer l'agence de départ immédiatement pour en étudier la faisabilité, qui n'est pas garantie. Le tarif de prolongation peut différer sensiblement du tarif initial. Des frais spécifiques de traitement administratif peuvent être appliqués.

Frais de prolongation : 30€ TTC

Un contrat ne peut être prolongé pour plus de 28 jours : le locataire doit alors repasser dans une agence RENTSCAPE pour renouveler son contrat et réeffectuer une préautorisation bancaire.

ii) Retour tardif

L'agence de départ doit être par ailleurs informée de tout évènement qui empêcherait la restitution du véhicule à la date, l'heure et les lieux convenus, l'absence non justifiée de restitution pouvant constituer un motif de poursuites judiciaires. En cas de restitution tardive du véhicule, des frais sont appliqués, sauf si le locataire peut justifier d'un cas de force majeure.

Frais de restitution tardive : 15€ TTC + prix d'une journée de location au tarif en vigueur

iii) Forfait kilométrique et dépassement

Les locations sont soumises à un barème forfaitaire dépendant du nombre de jours de location :

- Location de 1 à 6 jours : 250 km / jour
- Location de 7 à 8 jours : 225 km / jour
- Location de 9 à 14 jours : 200 km / jour
- Location de 15 à 21 jours : 180 km / jour
- Location de 22 jours et plus : 150 km / jour

Certaines offres spéciales peuvent prévoir un barème kilométrique différent de ce barème par défaut. En toute hypothèse le nombre de kilomètres autorisés figurant sur le contrat de location fait foi.

Tout kilomètre supplémentaire sera facturé selon un barème propre à la catégorie du véhicule.

MINI (ECMR)	0.32 € / km
ECONOMY (EDMR and other Exxx)	0.34 € / km
COMPACT	0.38 € / km
INTERMEDIATE / STANDARD	0.42 € / km
FULLSIZE	0.46 € / km
PREMIUM	0.50 € / km
LUXURY	0.64 € / km
- CAMPERVANS	0.49 € / km

Dans certaines agences, des « packs kilomètres » permettant de bénéficier de dépassements forfaitaires à des prix avantageux peuvent être souscrits, uniquement avant le départ. Voir conditions en agence.

7) Autres frais

- i) La TVA est comprise dans tous nos tarifs publics.
- ii) Remise d'un véhicule en dehors des horaires d'ouverture (« OOH »)
Certaines agences permettent la prise et la remise d'un véhicule en dehors des horaires d'ouverture. Des frais de prise en charge peuvent être appliqués. Le montant peut varier selon l'agence et la période de l'année. Il est au minimum de 40€.
- iii) Frais d'abandon (« OWF ») : lorsqu'un véhicule est restitué dans une agence différente de celle du départ, des frais d'abandon sont facturés. Les conditions tarifaires dépendent de l'agence de départ et de l'agence d'arrivée. Le montant peut varier de 30€ à 80€ selon l'agence de départ et l'agence d'arrivée.
- iv) Modification de contrat : toute modification de contrat (prolongation, changement d'agence de retour) doit être autorisée préalablement par l'agence de départ et donne lieu à des frais administratifs de 30€ TTC.
- v) Une modification de contrat non préalablement autorisée donne lieu à des pénalités égales au double du montant des frais si la modification était préalablement autorisée.
- vi) Frais de restitution tardive : 15€ TTC + prix d'une journée de location au tarif en vigueur
- vii) Frais de traitement administratif
Des frais de traitement administratif des contraventions sont appliqués : 49,50€ par contravention. Il pourra nous être demandé de communiquer les coordonnées du client contrevenant à l'autorité publique compétente, laquelle le contactera directement. Dans le cas d'une amende de stationnement (forfait post stationnement), le montant de l'amende est directement payé aux autorités par RENTSCAPE, qui refacturera le montant en complément des frais administratifs au locataire avec présentation du justificatif. Dans le cas d'une amende pour stationnement gênant, le conducteur est dénoncé aux autorités et les frais administratifs sont appliqués. Dans le cas d'un franchissement de péage sans acquittement de la redevance, le conducteur est dénoncé aux autorités et les frais administratifs sont appliqués. En cas de dommages causés au véhicule, des frais de traitement administratif des

sinistres sont appliqués : 115,00€ TTC par sinistre. Ce montant est majoré de 55,00€ TTC en cas de sinistre impliquant un tiers.

- viii) En cas de dommages causés au véhicule, RENTSCAPE sera fondée à facturer au Client une indemnité au titre de la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Cette indemnité sera calculée de la façon suivante : 40€ HT par jour pour les catégories ECONOMY et COMPACT, 60€ HT par jour pour les catégories INTERMEDIATE et STANDARD, 100€ HT par jour pour les catégories FULLSIZE, PREMIUM, LUXURY et VANS AMENAGES. Ces montants sont majorés de 50% entre le 15 juin et le 15 septembre.
- ix) Le client devra s'acquitter des frais de remorquage du véhicule, rendu nécessaire du fait du client, vers l'agence de départ.
- x) Frais de nettoyage approfondi : 135€ sont facturés lorsque le véhicule est restitué dans un état de saleté tel qu'il nécessite, avant de pouvoir être loué à nouveau, un nettoyage significativement plus important qu'un nettoyage classique.

Pour un van aménagé le forfait s'élève à 195€.

Il est interdit de fumer dans les véhicules, le contrevenant s'exposant à des frais de 135€ pour couvrir la remise en état de location.

Le transport d'animaux dans les véhicules, selon les modalités permises par la loi, expose à des frais de nettoyage forfaitaires spécifiques de 135€.

- xi) La perte des papiers ou des clés du véhicule, ou la dégradation des clés du véhicule nécessitant un remplacement, engendrera des frais de 250€.

II. Assurances et assistance

1) Assurances incluses dans le tarif

Les tarifs de location comprennent :

- L'assurance responsabilité civile aux tiers.
- L'assistance technique au véhicule 24h/24 en France métropolitaine (dépannage, remorquage et/ou fourniture d'un véhicule de remplacement) en cas d'immobilisation suite à une panne, un accident ou un incendie.

Seuls les conducteurs autorisés bénéficient des assurances et garanties. Nos tarifs ne permettent, sauf mention contraire explicite, l'utilisation du véhicule que par un seul conducteur. Des conducteurs additionnels peuvent être ajoutés au contrat, pour 8€ par jour avec un maximum de 80€ par location.

2) Sinistres sur le véhicule loué

- i) En cas de sinistre sur le véhicule loué, le Client s'engage à :
- a) Faire parvenir à RENTSCAPE, dans un délai maximal de 48h après l'accident, soit un constat amiable d'accident, soit un « rapport d'accident » fourni par l'agence de départ, mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes de la ou des autres parties impliquées et/ou d'éventuels témoins, leur(s) numéro(s) de plaque d'immatriculation, les coordonnées de leur(s) assureur(s) avec précision de leur(s) numéro(s) de police d'assurance ainsi que le détail des circonstances de l'accident avec croquis, le tout signé par chaque(s) personne(s) impliquée(s);

- b) Informer immédiatement les autorités de police s'il est nécessaire de procéder à des recherches pour identifier un tiers responsable ou si des personnes ont été blessées ; et
 - c) Ne pas abandonner le véhicule loué sans avoir préalablement pris toutes les précautions nécessaires pour le protéger.
 - d) En cas de vandalisme, d'incendie, de vol ou de disparition du véhicule loué, le Client s'engage à informer RENTSCAPE, dans un délai maximum de 48h et à porter plainte auprès des autorités compétentes en remettant sans délai à une copie de ladite plainte.
- ii) Si le Client a un accident, et sauf s'il démontre que celui-ci a été directement causé par un vice caché inhérent au véhicule, il devra prendre à sa charge tous les frais sans limitation de franchise si le véhicule n'est pas utilisé conformément aux conditions générales de location.
 - iii) En cas de dommages causés au véhicule, le client accepte sans réserve l'utilisation de la préautorisation bancaire pour prélever sur son compte un montant calculé par le personnel de RENTSCAPE sur la base de la grille de prix fournie ci-dessous et disponible en agence, dont le Client déclare approuver le contenu.

En cas de dégât ne nécessitant pas le remplacement de la pièce un barème forfaitaire est appliqué pour matérialiser la perte de valeur économique du véhicule et les frais administratifs sont facturés. En revanche les frais d'immobilisation ne sont pas appliqués.

RENTSCAPE se réserve la possibilité de faire appel à un expert indépendant afin de corroborer l'estimation forfaitaire.

Le Client ou tout Conducteur autorisé pourra faire réaliser à ses frais une contre-expertise. Sauf contre-expertise, les parties conviennent que l'évaluation des dommages forfaitaire ou celle réalisée par l'expert indépendant est définitive et reconnaissent expressément que celle-ci les liera et leur sera opposable comme valant accord entre elles sur l'équivalent monétaire des dommages.

Prix TTC main d'œuvre incluse

Dégâts ne nécessitant pas le remplacement de la pièce (rayure ou enfoncement inférieur à 5cm ou impact isolé inférieur à 5mm de profondeur)

Composant	Catégorie (prix TTC)		
	ECONOMY / COMPACT	INTERMEDIATE / STANDARD	FULLSIZE / PREMIUM / LUXURY / VANS AMENAGES
Aile arrière	222.00	243.00	264.00
Aile avant	138.00	134.00	130.00
Bas de caisse	192.00	203.00	213.00
Calandre	75.00	91.00	108.00
Capot	194.00	257.00	320.00
Coffre / Hayon	225.00	238.00	250.00
Jante	120.00	150.00	180.00
Optique avant	32.00	38.00	44.00
Pare choc arrière	165.00	207.00	249.00
Pare choc avant	165.00	207.00	249.00
Porte av / ar	207.00	249.00	291.00
Retroviseur ext.	53.00	61.00	69.00
Toit	306.00	306.00	306.00

Dégâts nécessitant remplacement de la pièce (rayure multiples ou rayures supérieures à 5cm ou enfoncement supérieur à 5cm ou impact isolé supérieur à 5mm) ou élément manquant ou inutilisable ou textile ou composant intérieur dégradé

Composant	Catégorie (prix TTC)		
	ECONOMY / COMPACT	INTERMEDIATE / STANDARD	FULLSIZE / PREMIUM / LUXURY / VANS AMENAGES
Aile arrière	444.00	486.00	528.00
Aile avant	276.00	268.00	260.00
Antenne	36.00	54.00	72.00
Anti-brouillard	120.00	240.00	360.00
Bas de caisse	960.00	1 020.00	1 080.00
Boîtier rétroviseur	60.00	75.00	90.00
Calandre	150.00	182.00	216.00
Capot	388.00	514.00	640.00
Ceinture de sécurité	480.00	540.00	600.00
Coffre / Hayon	450.00	476.00	500.00
Compresseur	240.00	300.00	360.00
Embrayage	720.00	1 210.00	1 700.00
Enjoliveur	36.00	56.00	76.00
Essuie-glace	60.00	78.00	96.00
Jante	250.00	425.00	600.00
Jante	240.00	300.00	360.00
Moteur	6 000.00	10 000.00	14 000.00
Optique avant	64.00	76.00	88.00
Pare choc arrière	330.00	414.00	498.00
Pare choc avant	330.00	414.00	498.00
Pare-brise	480.00	580.00	680.00
Phare	360.00	480.00	600.00
Plage arrière	120.00	300.00	480.00
Plaque d'immatriculation	35.00	35.00	35.00
Pneu	180.00	270.00	360.00
Porte av / ar	414.00	498.00	582.00
Radio	720.00	840.00	960.00
Retroviseur ext.	240.00	310.00	380.00
Rétroviseur int.	120.00	125.00	130.00
Serrure	300.00	390.00	480.00
Siège arrière	1 420.00	2 110.00	2 800.00
Siège avant	1 800.00	2 400.00	3 000.00
Toit	612.00	612.00	612.00
Trape à carburant	264.00	322.00	380.00
Vitre latérale	180.00	240.00	300.00

3) Franchises, garanties additionnelles et exclusions des assurances

Les tarifs de location ne comprennent pas les assurances optionnelles suivantes :

- Assurance sur les dommages causés au véhicule (CDW) et sur le vol (TP)
- Assurance sur les vitres et pneumatiques (GT)
- L'assurance du véhicule en dehors de France métropolitaine (EX)
- L'assistance en cas d'immobilisation consécutive à la perte des clés du véhicule, la fermeture du véhicule avec les clés à l'intérieur, la batterie déchargée, l'erreur de carburant, et/ou à la crevaison des pneumatiques (Super-Assistance)

Les dégâts sur les jantes, les parties basses, parties hautes et parties intérieures ne sont couvertes par aucune assurance optionnelle : tout dégât est à la charge du conducteur sans limitation de franchise.

i) Assurance optionnelle « CDW / TP »

L'assurance optionnelle est destinée à couvrir, moyennant le paiement d'une franchise dont le montant dépend de la catégorie louée, le conducteur en cas de dégât sur le véhicule ou en cas de vol ou perte du véhicule.

En cas de perte ou de vol du véhicule le locataire devra alors s'acquitter du montant de la franchise, des frais administratifs spécifiques de traitement des sinistres et du vol et de frais d'immobilisation selon les modalités décrites en II.2.iii.

Le locataire a la possibilité de souscrire à des assurances complémentaires afin d'abaisser le montant de la franchise.

Franchise		Sans assurance optionnelle	Assurance CDW / TP	Rachat de franchise partiel	Rachat de franchise total
Mini	ECMR	Illimité	1000	500	0
Economy	EDMR	Illimité	1100	550	0
Compact	Cxxx	Illimité	1300	650	0
Intermedia	Ixxx	Illimité	1500	750	0
Standard	Sxxx	Illimité	1500	750	0
Fullsize	Fxxx	Illimité	1800	1000	Non applicable
Premium	Pxxx	Illimité	2500	1300	Non applicable
Luxury	Lxxx	Illimité	3500	1800	Non applicable
Vans aménagés		Illimité	3000	1500	Non applicable

La tarification de ces assurances complémentaires est disponible dans toutes nos agences.

Même en cas de rachat de franchise total, le locataire devra s'acquitter des frais administratifs de traitement du sinistre (I.7.vii) ainsi que des frais d'immobilisation (I.7.viii) et de remorquage.

Les tarifs sont consultables en agence.

ii) Assurance optionnelle « GT »

Les dommages causés aux vitres (pare-brise, vitres latérales, lunette arrière, rétroviseurs extérieurs et intérieurs), aux phares ou aux pneumatiques ne sont pas couverts par la couverture « CDW/TP » et le locataire est responsable de l'ensemble des dommages.

Le locataire a la possibilité de souscrire à une assurance optionnelle « GT » afin de couvrir ces dégâts. Le locataire devra néanmoins s'acquitter des frais administratifs de traitement du sinistre (I.7.vii) ainsi que des frais d'immobilisation (I.7.viii) et de remorquage.

Les tarifs sont consultables en agence.

Les dégâts sur les jantes ne sont pas couverts par l'assurance GT.

iii) L'assurance du véhicule en dehors de France métropolitaine (EX)

En dehors de l'assurance responsabilité civile aux tiers les assurances optionnelles sont valables uniquement sur le territoire de France métropolitaine. Pour conserver le bénéfice de ses assurances en dehors de France et tant qu'il reste sur le territoire de l'Union Européenne + Suisse + Norvège, le locataire peut souscrire une extension territoriale d'assurance dite « ex ».

Cette assurance permet de limiter la responsabilité financière du locataire en cas de sinistre à l'étranger mais ne permet pas de bénéficier d'assistance en dehors de France Métropolitaine. L'assistance n'est assurée qu'en France Métropolitaine. En cas de sortie du territoire il appartient au locataire de ramener à ses frais le véhicule en France Métropolitaine pour bénéficier de l'assistance et/ou d'un véhicule de remplacement.

Les tarifs sont consultables en agence.

iv) Premium-Cover

Une assurance dite Premium-Cover permet de bénéficier du plus haut niveau de protection, de confort et de flexibilité. Elle incorpore :

Pour les catégories ECONOMY / COMPACT / INTERMEDIATE / STANDARD une assurance « CDW/TP » avec rachat de franchise total, une assurance « GT », une assurance « EX », ainsi que la prise en charge des frais de dossier, d'immobilisation et de remorquage en cas de sinistre même du fait du locataire.

Pour les catégories FULLSIZE / PREMIUM / LUXURY / VANS AMENAGES une assurance « CDW/TP » avec rachat de franchise partiel, une « assurance solvabilité », une assurance « GT », une assurance « EX », ainsi que la prise en charge des frais de dossier, d'immobilisation et de remorquage en cas de sinistre même du fait du locataire.

Les tarifs sont consultables en agence.

Les dégâts sur les jantes, les parties basses, parties hautes et parties intérieures ne sont couvertes par aucune assurance optionnelle : tout dégât est à la charge du conducteur sans limitation de franchise.

v) Super-Assistance

L'assistance en cas d'immobilisation consécutive à la perte des clés du véhicule, la fermeture du véhicule avec les clés à l'intérieur, la batterie déchargée, l'erreur de carburant, et/ou à la crevaison des pneumatiques n'est pas comprise dans le prix de la location. Pour couvrir ces cas de figure le locataire a la possibilité de souscrire à une assurance optionnelle dite « Super-Assistance ». Le locataire bénéficiera alors d'une assistance technique 24/24 et/ou d'un véhicule de remplacement en France Métropolitaine.

L'assistance n'est assurée qu'en France Métropolitaine. En cas de sortie du territoire il appartient au locataire de ramener à ses frais le véhicule en France Métropolitaine pour bénéficier de l'assistance et/ou d'un véhicule de remplacement.

vi) Exclusions

Si le conducteur ne se conforme pas à ces restrictions il sera tenu pour responsable de toute perte ou dommage occasionné, et perdra le bénéfice de toute assurance ou garantie pouvant le couvrir. En outre RENTSCAPE s'autorisera à résilier unilatéralement le contrat de location pour usage non conforme.

Toutes les assurances et garanties ne s'appliquent pas :

- Si le conducteur n'est pas le conducteur principal ou un conducteur autorisé ;
- Si la perte ou le dommage est causé intentionnellement ;
- En cas de négligence ou d'imprudence ;
- En cas de conduite non conforme à la réglementation en vigueur ;
- Si l'usage qui est fait n'est pas conforme à une utilisation autorisée. Il est en particulier interdit d'utiliser le véhicule loué pour transporter marchandises ou passagers contre rémunération, pour transporter des matériaux dangereux ou illicites, d'utiliser le véhicule à des fins illicites.
- Si le véhicule est conduit hors de France sans notre autorisation préalable.

Le Client s'engage à utiliser le véhicule avec l'attention et la prudence nécessaires, conformément aux caractéristiques de ce dernier et en respectant, en toute situation, les règles de circulation en vigueur. A défaut, le Client se trouvera dans un cas d'utilisation non-autorisée.

Par ailleurs, le Client s'oblige à ne laisser aucune autre personne conduire le véhicule que celles qui y sont strictement autorisés au terme du Contrat. A défaut le Client se trouvera en situation d'utilisation non autorisée et sera, pour ce motif, responsable de tout dommage ou préjudice qui aurait été causé au véhicule, sans limitation de responsabilité, perdant tout bénéfice d'assurance optionnelles.

Les dégâts sur les jantes, les parties basses, parties hautes et parties intérieures ne sont couvertes par aucune assurance optionnelle : tout dégât est à la charge du conducteur sans limitation de franchise.

3) Assistance

RENTSCAPE s'engage à entretenir ses véhicules selon les meilleurs standards.

Pendant la période de location, le conducteur bénéficie d'une assistance en cas de panne ou de défaillance mécanique ou d'accident.

Tout problème doit nous être signalé dans les meilleurs délais. **Tout engagement de dépense sur nos véhicules non autorisé préalablement par la société est à la charge du locataire.** Si vous n'arrivez pas à joindre l'agence de départ par téléphone, merci d'envoyer une demande d'autorisation préalable par email, en décrivant le problème et en indiquant votre nom, numéro de contrat et coordonnées téléphoniques. Vous obtiendrez une réponse dans les plus brefs délais.

L'assistance n'est assurée qu'en France Métropolitaine. En cas de sortie du territoire il appartient au locataire de ramener à ses frais le véhicule en France Métropolitaine pour bénéficier de l'assistance et/ou d'un véhicule de remplacement.

III. Autres prestations annexes

- GPS : 8,00€ par jour (max 56,00€ par location)
- Siège bébé : 8,00€ par jour (max 56,00€ par location)
- Siège enfant : 8,00€ par jour (max 56,00€ par location)
- Rehausseur : 5,00€ par jour (max 35,00€ par location)

Un certain nombre de prestations annexes spécifiques aux vans aménagés sont proposées (vélo, planche de surf, paddle, barbecue,...). Leurs prix sont disponibles sur demande dans toutes nos agences.

En cas de casse ou de perte, tout élément sera facturé pour son coût de remplacement, en complément de frais administratifs de 25€.

